COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE VALSERHONE

Délibération n°25-DC072

Conseil Communautaire du 03 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juillet, le conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, dans le relais nordique de Giron, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERRÉARD, Président.

Présents : BILLIAT :

332 832

333

1000

128

380

CHAMPFROMIER: Jacques VIALON - Gilles FAVRE

<u>CHANAY</u>: <u>CONFORT</u>:

GIRON: Florian MOINE

<u> ÎNJOUX-GENISSIAT</u> : Joël PRUDHOMME - Sophie SELLIER

MONTANGES:

PLAGNE: Philippe DINOCHEAU

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX: Gilles THOMASSET - Pierre CHARPY

SURJOUX - LHOPITAL : Frédéric MALFAIT

<u>VALSERHÔNE</u> : Régis PETIT - Isabelle DE OLIVEIRA - Jean-Pierre FILLION — Patrick PERREARD - Gilles ZAMMIT - Marie-Françoise GONNET - Benjamin VIBERT - Catherine BRUN - Christiane

RIGUTTO

W 25

VILLES: Guy SUSINI

Absents: Jean-Marc BEAUQUIS - Antoine MUNOZ- Lucie JOUHAUD - Daniel BRIQUE - Raphaël CASTIGLIA - Christophe MARQUET - Anthony GENNARO — Marielle BERGERET

Pouvoirs: Elisabeth JEAMBENOIT à Florian MOINE - Denis MOSSAZ à Joël PRUDHOMME - Patricia VERDET à Sophie SELLIER - Katia DATTERO à Patrick PERREARD - Annick DUCROZET à Benjamin VIBERT - Serge RONZON à Régis PETIT — Mourad BELLAMMOU à Jean-Pierre FILLION - Sandra EAURENT-SEGUI à Gilles ZAMMIT - Sacha KOSANOVIC Isabelle DE OLIVEIRA - Sebahat BULUT à Catherine BRUN

Présents: 19 Pouvoirs: 10 Votants: 29

EE 100

Date de la convocation : 25 juin 2025

Secrétaire de séance : Catherine BRUN

Accusé de réception en préfecture 001-240100891-20250703-25-DC072-DE Date de télétransmission : 09/07/2025 Date de réception préfecture : 09/07/2025 Nature de l'acte : 5. Institutions et vie politique – 5.7 Intercommunalité

Objet: Rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable – 2024

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriale, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'alimentation en eau potable doit être présenté, chaque année, à l'assemblée délibérante, destiné notamment à informer les usagers du service.

En application de l'article D. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales, le rapport et la présente délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu au 1° du I de l'article R. 131-34 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes membres de la Communauté de communes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le rapport et la présente délibération seront mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article D. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales.

Il invite en conséquence les conseillers communautaires à bien vouloir se prononcer.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président délégué,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2224-5 et D 2224-5 ;

VU les statuts de la Communauté de communes, et notamment sa compétence en matière d'eau potable et d'assainissement,

VU le rapport sur le prix et la qualité du service de l'alimentation en eau potable pour l'année 2024 joint ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'année 2024.

Accusé de réception en préfecture 001-240100891-20250703-25-DC072-DE Date de télétransmission : 09/07/2025 Date de réception préfecture : 09/07/2025

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

Publié le :

100 100 10

100

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La secrétaire de séance Catherine BRUN

Le Président Patrick PERRÉARD

ité de C

Valse

Accusé de réception en préfecture 001-240100891-20250703-25-DC072-DE Date de télétransmission : 09/07/2025 Date de réception préfecture : 09/07/2025





SERVICE PUBLIC DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Exercice 2024

Table des matières

1 - CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
1.1 - Présentation du territoire desservi	3
1.2 - Mode de gestion du service	3
1.3 - Estimation de la population desservie (D101.1)	
1.4 - Nombre d'abonnés	
1.5 – Volumes facturés	5
1.6 - Eaux brutes	5
1.7 - Eaux traitées	5
Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024	5
Production	6
Volumes vendus au cours de l'exercice	6
Autres volumes	6
Volume consommé autorisé	6
1.8 - Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements et hors adduction)	6
2 - TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE	7
2.1 - Modalités de tarification	7
2.2 – Facture d'eau (D 102.0)	
2.3 – Les recettes	
3 - INDICATEURS DE PERFORMANCE	
3.1 - Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	
3.2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	
3.3 - Indicateurs de performance du réseau	
Rendement du réseau de distribution (P104.3)	
Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	
Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	
3.4 - Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	
3.5 - Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)	
3.6 - Taux de réclamations (P155.1)	13
4 - FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	14
4.1 - Montants financiers	14
4.2 – Amortissements	15
4.3 - Durée d'extinction de la dette	15
4.4 - Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	15
4.5 – Abandon de créances	15
4.6 - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager	
performances environnementales du service	16
5 - TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS	17

1 - CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 - Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal.

•	Nom de la	collectivité :	COMMUNAU	TE DE COMN	/IUNES TERRE	VALSERHONE

• Nom de l'entité de gestion : eau potable

• Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes

Compétences liées au service :

		Oui	Non
Production		\square	
Protection de prélèvement	l'ouvrage	de ☑	
Traitement			
Transfert			
Stockage		$\overline{\checkmark}$	
Distribution		\square	

•	Territoire desservi : Billiat, Ch	nampfromier, Ch	hanay, Confort,	Giron,	Injoux-Génissiat,	Montanges,
	Plagne, Saint-Germain-de-Joux,	Surjoux-Lhopita	al, Valserhône, V	illes		

	Existence	ď	'une	CCSPL		C)ui	i
--	-----------	---	------	-------	--	---	-----	---

✓ Non

•	Fristence	d'un	schéma	d۵	distribution	V	Oui date
•		u un	SCHEIHA	u	uisuibuuuoii		CAUL UALE

☑ Oui, date d'approbation : 2020

Existence d'un règlement de service

☑ Oui, date d'approbation : 12/02/2020. ☐ Non

• Existence d'un schéma directeur

☑ Oui, date d'approbation* : 2020

☐ Non

☐ Non

1.2 - Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie à autonomie financière avec une prestation de service pour les unités de Chatillon et de Billiat, assurée par Véolia pour la période 2023 – 2027.

1.3 - Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert environ 22 165 habitants au 31/12/2024.

1.4 - Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 12 438 abonnés au 31/12/2024 (12 745 au 31/12/2023).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés au 31/12/2024
Billiat	388
Champfromier	497
Chanay	294
Confort	291
Giron	135
Injoux-Génissiat	635
Montanges	201
Plagne	97
Saint-Germain-de-Joux	264
Surjoux-Lhopital	102
Valserhône Bellegarde	6899
Valserhône Chatillon	1861
Valserhône Lancrans	582
Villes	192
Total	12438

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 52 abonnés/km au 31/12/2024 (54 abonnés/km au 31/12/2023).

- 4 unités dont la densité est inférieure à 20 sont qualifiée de rurales : Giron, Injoux-Génissiat, Plagne et Surjoux-Lhopital.
- 4 unités dont la densité est comprise entre 20 et 40 sont qualifiée d'intermédiaire : Chanay, Confort, Montanges et Saint Germain de Joux.
- 6 unités dont la densité est supérieure à 40 sont qualifiées d'urbaines : Champfromier, Billiat, Villes, Valserhône Bellegarde, Valserhône-Chatillon et Valserhône-Lancrans.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1.78 habitants/abonné au 31/12/2024 (1,7 habitants/abonné au 31/12/2023).

1.5 - Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques	1 158 680	1 151 436	-0.6 %

La consommation moyenne par abonné (domestique + gros consommateurs) est de 92.6 m³/abonné au 31/12/2024 (90.9 m³/abonné au 31/12/2023.

La consommation moyenne par abonné domestique est de 71.9 m³/abonné au 31/12/2024.

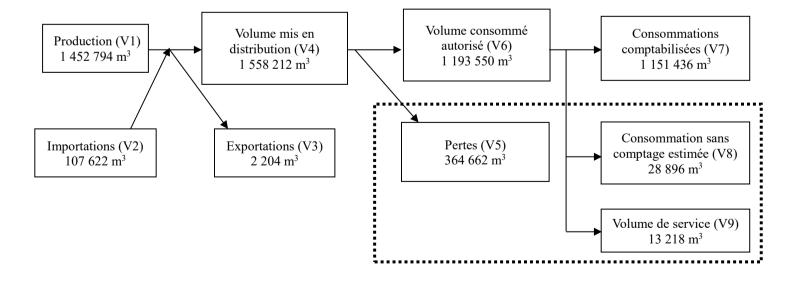
1.6 - Eaux brutes

- Le service public d'eau potable a prélevé 1 695 123 m³ sur les ressources en eau en 2024. 100% de ces eaux sont d'origine souterraine.
- Le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m ³	Observations
SIE DE LA BASSE VALLEE DE LA VALSERINE	100 644	Pour Confort et Lancrans
HAUT BUGEY AGGLOMERATION	6 978	Pour Plagne
Total	107 622	

1.7 - Eaux traitées

> Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024



Production

Le service dispose de 33 stations de traitement :

- 1 unité d'ultrafiltration (Chanay).
- 17 désinfections par ultra-violets.
- 8 désinfections par chlore gazeux.
- 7 désinfections par javel liquide dont 3 manuelles.

Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques	/	885 834	/
Abonnés non domestiques (gros consommateurs)	/	265 602	/
Total vendu aux abonnés (V ₇)	1 158 680	1 151 436	-0.6 %
Total vendu à d'autres services (V ₃)	2 132	2 204	/

Autres volumes

	Exercice 2023 m3/an	Exercice 2024 m3/an	Variation en %
Volume consommé sans comptage (V8)	16 675	28 896	73 %
Volume de service (V9)	25 504	13 218	-48 %

Volume consommé autorisé

	Exercice 2023 m3/an	Exercice 2024 m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 200 859	1 193 550	-0.6 %

1.8 - Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements et hors adduction)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 238,5 kilomètres au 31/12/2024 (238.4 au 31/12/2023).

2 - TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

2.1 - Modalités de tarification

La facture d'eau comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné et une part indépendante de la consommation : part fixe (abonnement, location compteur). Les tarifs applicables aux 01/01/24 et 01/01/25 sont les suivants :

Frais d'accès au service :

20 € au 01/01/2024

20 € au 01/01/2025

Tarifs	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025		
Part de la collectivité				
Part fixe (€ HT/an)				
Abonnement	60 €	60€		
Part proportionnelle (€ HT/m³)				
Prix moyen*au m³	1,61 €/m³	1,65 €/m³		
Taxes et redevances				
Redevances Agence de l'eau (€ HT/m³)				
Prélèvement sur la ressource en eau	0,05 €/m³	0,05 €/m³		
Pollution domestique	0,29 €/m³	/		
Consommation eau potable		0.43 €/m³		
Performance des réseaux d'eau potable	/	0.01 € /m³		
Taxes				
Taux de TVA	5,5 %	5,5 %		

^{*}Le tarif est différent selon les communes (voir plus loin)

2.2 - Facture d'eau (D 102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation de 120 m³/an sont :

Facture type	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	Variation en %	
Part de la collectivité				
Part fixe annuelle	60,00€	60,00€	0%	
Part proportionnelle	193.20 €	198.00€	2.48%	
Montant HT de la facture de 120 m3 pour la collectivité	253.20€	258.00 €	1.90%	
Taxes et red	levances			
Redevances Agence de l'eau				
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	6,00€	6.00€	0%	
Redevance de consommation eau potable	/	51.60€	/	
Redevance de pollution domestique	33,60 €	/	/%	
Redevance performance des reseaux d'eau potable	/	1.20 €	/	
TVA	16.10 €	17.42€	8.20%	
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	55,70€	76.22 €	36.84%	
Total € TTC	308.90 €	334.22 €	8.20%	
Prix TTC au m³	2,57 €	2.79 €	8.56%	

Le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2024 en €/m³	Prix au 01/01/2025 en €/m³
Billiat	1.47	1.56
Champfromier	1.63	1.67
Chanay	1.59	1.64
Confort	1.68	1.70
Giron	1.39	1.51
Injoux-Génissiat	1.82	1.79
Montanges	1.53	1.60
Plagne	1.43	1.53
Saint-Germain-de-Joux	1.53	1.60
Surjoux	2.15	2.02
Lhopital	1.98	1.90
Valserhône Bellegarde	1.55	1.62
Valserhône Chatillon	1.29	1.44
Valserhône Lancrans	1.69	1.71
Villes	1.43	1.53
Tarif moyen	1.61	1.65

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle. La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Les éléments explicatifs de l'évolution du prix sont les suivants :

- Financement de travaux.
- Remboursement de dettes.
- Augmentation du cout des fournitures.
- Réforme des redevances de l'Agence de l'eau.

Cette évolution s'inscrit dans une convergence tarifaire à hauteur de 1.75 € /m³ à l'horizon 2027.

2.3 – Les recettes

Recettes	Exercice 2023 € HT	Exercice 2024 € HT	Variation en %
Redevance part fixe	754 203 €	746 590 €	-1%
Redevance part proportionnelle	1 610 882 €	1 691 654 €	5%
Vente d'eau	1 852	1 940 €	5%
Sous total recettes de facturation	2 366 937 €	2 440 184 €	3%
Frais d'accès au service	15 040 €	16 260 €	8%
Pose compteurs	12 340 €	9 200 €	-25%
Recettes liées aux travaux de branchement	24 831	84 370	240%
Sous total autres recettes	27 380 €	25 460 €	-7%
Total recettes	2 394 317 €	2 465 644 €	3%

3 - INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1 - Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies par l'Agence régionale de santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique.

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes Exercice 2023	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes Exercice 2024
Microbiologie	262	13	263	5
Paramètres physico-chimiques	118	0	267	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$taux\ de\ conformit\'e = \frac{nombre\ de\ pr\'el\`evements\ r\'ealis\'es - nombre\ de\ pr\'el\`evements\ non\ conformes}{nombre\ de\ pr\'el\`evements\ r\'ealis\'es} *100$$

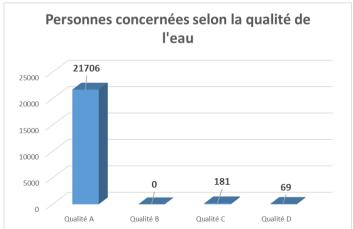
Analyses	Taux de conformité Exercice 2023	Taux de conformité Exercice 2024
Microbiologie (P101.1)	95 %	98 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100 %

Classe de qualité de l'eau

L'Agence Régionale de Santé classe la qualité de l'eau selon 4 catégories :

- Classe A: L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
- Classe B : L'eau distribuée est de qualité convenable.
- Classe C: L'eau distribuée est de qualité insuffisante. Elle présente une qualité bactériologique dégradée suite à une contamination ponctuelle en 2024. Sa consommation est déconseillée aux personnes fragiles. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont nécessaires. Elle est de bonne qualité pour les autres paramètres analysés.
- Classe D: L'eau distribuée présente une mauvaise qualité bactériologique. Il est recommandé aux personnes fragiles de ne pas consommer l'eau. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont nécessaires.

Le graphique ci-contre montre que 98.9 % de la population desservie dispose d'une eau de très bonne qualité.



3.2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

La valeur de l'indice varie entre 0 et 120 et est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de	_	
	points	Valeur	TVI 2024
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	1 (1) ntc	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux	oui : 5 pts non : 0 pt	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été d		r la partie A	.)
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, etc)		Oui	14
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		93%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 pts sous conditions	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GEST			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été		oartie A et E	3)
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	non: 0 pt	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	OIII 'III NTC	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 pts non : 0 pt	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 pts non : 0 pt	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 pts non : 0 pt	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 pts non : 0 pt	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	non : 0 pts	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 pts non : 0 pt	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	92

3.3 - Indicateurs de performance du réseau

Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

Le rendement primaire du réseau est le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution.

$$\operatorname{rendement}\operatorname{du}\operatorname{r\acute{e}seau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Rendement de distribution du réseau	85.2 %	76.63 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés par km de réseau) m³ / jour / km]	14.14	13.74
Volume vendu sur volume mis en distribution (rendement primaire)	81.9 %	73.89 %

La différence de rendement entre 2023 et 2024 correspond à une fiabilisation des données prises en compte et non une réelle diminution du rendement.

Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$indice \ linéaire \ des \ volumes \ non \ comptés = \frac{V_4 - V_7}{365*linéaire \ du \ réseau \ de \ desserte \ en \ km}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 4.67 m³/j/km (3 en 2023).

Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvèlement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

indice linéaire des pertes en réseau =
$$\frac{V_4 - V_6}{365*linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des pertes est de 4.19 m³/j/km (2.5 en 2023).

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Au cours des 5 dernières années, 1.12 km de réseau ont été renouvelés.

taux moyen de renouvellement des réseaux =
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Année	Travaux	km
2020	?	0,4
2021	/	0,2
2022	St Germain J : rue des Carpattes (165 ml) Ochiaz : rue du retord (140 ml)	0,31
2023	Chatillon : rue Croix St Jacques (80 ml) Adduction sce de Coz (8 ml)	0,09
2024	Champfromier : rue du Clos	0.12
	Total 5 ans	1.12
	Moyenne annuelle sur 5 ans	0.224
	Taux renouvellement moyen	0,094 %

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0.094 %

3.4 - Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement.

```
taux d'occurence des interruptions de service non programmées = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} *1000
```

Pour l'année 2024, 2 interruptions non programmées de service ont été dénombrées (à Giron et Saint Germain de Joux – hameau de Marnod) (1 en 2023), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 0,16 pour 1 000 abonnés (0,08 en 2023).

3.5 - Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 3 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements = \frac{ayant respecté le délai}{nombre total d'ouvertures de branchements} *100$$

Pour l'année 2024, le taux de respect de ce délai est de 100% (100% en 2023).

3.6 - Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations règlementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité: 112

taux de réclamations =
$$\frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} *1000$$

Pour l'année 2024, le taux de réclamations est de 9,0 pour 1000 abonnés (9.73 en 2023).

4 - FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4.1 - Montants financiers

Les montants financiers engagés en 2024 sont les suivants en regard des différents travaux réalisés :

Programmes de travaux réalisés 2024 ou financés et en cours de réalisation	Date de réalisation	Montant payé 2024 en € HT	Montant restant à réaliser € HT	Montant total engagé € HT
Etudes préalables aux travaux : - Chanay : Station de traitement - Valserhône : station de traitement de Coz	2024-26	15 114 € 6 640 €	46 160 € 78 130 €	61 274 € 84 770 €
Mise en place des périmètres de protection : - De la source de Coz - De la source des Lades	2023- 26	/	11 850 € 17 835 €	11 850 € 17 835 €
Travaux de réhabilitation du captage de Gratteloup	2023 -25	46 740 €	103 561 €	150 301 €
Travaux d'étanchéité du réservoir de Bordaz	2024	8 368 €	/	8 368 €
Régulation de pression réseau de Confort	2024-26	12 939 €	140 000 €	152 939 €
Protection et réhabilitation des captages d'Injoux Génissiat	2023-25	5 315 €	28 671 €	33 986 €
Travaux divers d'amélioration ou de réparations	2024	10 218 €	9 681 €	19 899 €
Renouvellement des compteurs	2024	30 022 €	/	30 022 €
Total		135 356 €	435 888 €	552 089 €

Les études ont porté sur deux projets de station de traitement :

- ➤ Réhabilitation de l'usine d'ultrafiltration de Chanay : mission de maitrise d'œuvre pour la définition des travaux de réhabilitation/ optimisation. Aujourd'hui, le système est vétuste (20 ans) et la technologie obsolète ne peut plus être exploitée correctement.
- ➤ Station de traitement Coz pilote: ce projet vise à assurer la distribution d'une eau de bonne qualité tout au long de l'année avec le traitement de la turbidité sur les 2 principales ressources Coz et Gallanchons. L'avant-projet a été réalisé en 2023 par le cabinet Merlin qui propose une seule unité de traitement pour les deux sources pour un montant estimé à 3.2 M €.

Deux procédures de protection règlementaire des captages sont en cours : source de Coz (Valserhône) et des Lades (Lhopital).

Les principaux travaux ont porté sur :

La protection et réhabilitation des captages de Gratteloup à Valserhône : dernière tranche des travaux des captages de Lancrans (Méraude et Brocard sont déjà réalisés en 2018 et 2020), pour un montant de 245 000 € : génie civil du captage, réfection des tranchées drainantes et clôture du périmètre immédiat.

- La régulation de la pression des réseaux sur Confort afin de limiter les risques de fuites : deux chambres de régulation sont prévues (chemin du Crêt d'eau et rue de la Forge) ainsi qu'un bouclage du réseau.
- Le réservoir de Bordaz a été étanchéifié afin de limiter les fuites d'eau.
- De nombreux compteurs ont été renouvelés, notamment sur la commune d'Injoux -Génissiat avec des compteurs pouvant être radiorelevés.

4.2 - Amortissements

Pour l'exercice 2024, la dotation aux amortissements a été de 668 891 €.

4.3 - Durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle.

durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice = $\frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €	6 587 911	6 077 609 €
Epargne brute annuelle en €	1 929 425	1 225 763 €
Durée d'extinction de la dette en années	3.4	5.0

4.4 - Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

taux d'impayés sur les factures de l'année précédente = tel que connu au 31 décembre de l'année en cours chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente

	Au 31/12/ 2024 € TTC
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2023 tel que connu au 31/12/2024	93 022 €
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2023	2 526 004 €
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau potable 2023	3.7 %

4.5 – Abandon de créances

Les abandons de créances à caractère social votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante s'élèvent à 5 516 € en 2024.

4.6 - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Programme 2025	Montants prévisionnels en € HT	Planning prévisionnel
Etude de faisabilité de la télérelève des compteurs	25 000 €	2025-2026
Procédures de protection des sources de Coz et Gallanchons	25 000 €	2025-2027
Renouvellement de conduites : - Chatillon : rue Croix St Jacques - Bellegarde : Rue Mal Leclerc, rue J Malet, rue Buffon - Champfromier : route des Sanges - Chatillon : Pré Jeantet	770 000 €	2025-2026
Suppression branchements en plomb	40 000 €	2025
Station de traitement unité de Chanay	300 000 €	2025 -2026
Station de traitement des sources de Coz et Gallanchons	50 000 €	2025-2027
Traitement automatique à Villes et Saint Germain de Joux	30 000 €	2025
Amélioration du service : acquisition de loggers fixes, renouvellement et amélioration de la télégestion	300 000 €	2025
Total programme 2025	1 540 000 €	2025-2027

5 - TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

	SERVICE D'ALIMENTATION EAU POTABLE	Exercice 2023	Exercice 2024
	Indicateurs descriptifs		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	22 180	22 125
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,52	2.57
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	95%	
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	92 / 120	92 /120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	85.2%	76.6 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	3	4.7
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	2.5	4.2
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.17%	0.09%
	Taux de réclamations	9.73 /1000	9.0 / 1000
	Indicateurs financiers		
	Montants des investissements engagés	1 055 396 €	552 089 €
	Durée d'extinction de la dette	3.4 ans	5 ans
	Taux d'impayés sur factures 2023	/	3.7 %
	Montant des abandons de créances	781 €	5 516 €